



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Règlement de construction
Règlement relatif aux conditions de délivrance
des permis de construction

Lors d'une séance tenue le 2 avril 2019, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- *Règlement de construction*
 - *Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction*
1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 mai 2019, à 18 h 30 au théâtre Lilianne-Perrault, 195, rue Principale à La Sarre. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées à ces règlements qui portent sur les critères, les conditions et les procédures relatifs à la construction et aux conditions de délivrance des permis de construction;
 2. Au cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption, puis entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
 3. Les projets de règlement ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;
 4. Les projets de règlement concernent l'ensemble du territoire de la Ville de La Sarre;
 5. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la Ville de La Sarre, situé au 440, rue Principale, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ À LA SARRE,
CE 9 AVRIL 2019

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière